

recuperer de l'argent preté

Par horusse, le 21/09/2010 à 15:07

Bonjour,

En 2002, j'ai prété à un "ami" une somme importante. Celui ci m'a signé un engagement sus seing privé ou il reconnaissait me devoir la somme prétée et s'engageait à me verser un interet de 10%par an à ma demande ou alors cumulé au capital initial. Or j'ai maintenant besoin de cet argent, j'ai donc contacté mon "ami" qui m'a expliqué que maintenant il etait en retraite et que ,suite à de mauvais placements, il n'avait pas les moyens de me rembourser et qu'il vivait pratiquement aux crochets de sa concubine (qui est quand même medecin specialiste dn une clinique). Il m'a expliqué que comme il etait retraité les banques ne voulaient plus lui preter d'argent. Aussi que puis-je faire légalement…lui envoyer un currier en AR où je demande mon argent mais après? existe t-il une possibilité de recuperer au moins masomme initiale ou bien est ce "rapé". Merc d'avance.

Par Domil, le 21/09/2010 à 15:24

Rien ne dit que ce qu'il dit est vrai.

Donc LRAR de mise en demeure de rembourser selon les termes de la reconnaissance de dette, et qu'à défaut vous saisirez la justice (TGI si plus de 10 000 euros, TI si entre 10 000 et 4000 euros, proximité jusqu'à 4000 euros)

Par horusse, le 21/09/2010 à 22:19

Merci, mais si il est vraiment "insolvable" car il me doit une somme assez conséquente aussi si I peut justifier q'il ne touche qu'une petite retraite ai-je quand même l'espoir de recuperer mon blé ? alors quitte à perdre les interêts j'aimerais quand même recuperer la mise initale...

Par Domil, le 21/09/2010 à 23:40

La retraite ça se saisit comme un salaire. De plus, il prétend, vous ne savez pas si c'est vrai.

Par horusse, le 24/02/2011 à 11:25

Bonjour,

Je reviens vers vous pour la suite de mon problème.

J'ai adressé une lettre recommandée avec AR à mon débiteur en lui laissant un mois à la date du recommandé pour me rembourser ou me proposer une solution. Il m'a appelé recemment en m'expliquant qu'il avait étudié toutes les solutions possibles mais que comme il n'avait que € 800,00 de retraite par mois, i allait faire un dossier de surendettement et m'en aviser en reponse à ma lettre recommandée. Ensuite m'a-t-il dit c'est le juge et la banque de france qui verront, que puis-je faire pour recuperer mes sous, ne suis-je pas en train de me faire avoir ?

Par **Domil**, le **24/02/2011** à **12:17**

Saisissez la justice (le tribunal dépend de la somme)